

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du mardi 03 juin 2025 à 20h00

Membres présents : Madame Catherine STROH, Monsieur Jean-François BEGE, Monsieur Jean-Pierre CHARDON, Monsieur Patrick BIZOT, Monsieur Pascal NAVEAU, Monsieur Samuel MORIN, Monsieur Jacky DEREMY, Monsieur Patrick ANDRE, Madame Denise ERACLAS.

Absents excusés : Patrice POTTIER pouvoir donné à Monsieur Patrick BIZOT, Monsieur Jérémie MAITREJEAN pouvoir donné à Samuel MORIN, Monsieur Benoît RAFFIN aucun pouvoir donné, Jacques JAHANDIER pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre CHARDON.

Formant la totalité des membres en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombres de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9 + 3 pouvoirs

Le quorum étant atteint, la séance a pu débuter.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h00 par Madame le Maire, Catherine STROH.

Madame Denise ERACLAS assure les fonctions de secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2025

Madame le Maire présente le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. L'assemblée procède à une lecture, permettant aux membres de revisiter les discussions et les décisions prises en décembre.

- *Madame le Maire demande si le Conseil a des observations à formuler ou des questions.*
- *Elle signale une erreur de frappe dans l'orthographe du nom de Monsieur BEGE (orthographié BEGÉ). L'erreur sera corrigée.*
- *Aucune autre remarque n'étant formulée, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote, cette erreur n'ayant pas d'incidence sur le sens du procès-verbal.*

Le procès-verbal du 04 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation au Maire d'engager des demandes de subventions auprès de l'Europe (LEADER) pour l'aménagement de la maison des randonneurs 16 avenue Général Leclerc

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de sa stratégie de valorisation du tourisme de randonnée et d'itinérance douce, la commune souhaite procéder à l'aménagement intérieur de la maison des randonneurs, par l'acquisition de mobilier et d'équipements nécessaires à l'accueil et à l'hébergement de randonneurs.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 23 000 € HT.

Le projet est éligible au programme européen LEADER, qui soutient des initiatives locales de développement rural. Le taux de financement attendu est de 80 %, soit 18 400 €, laissant un reste à charge de 20 % à la commune, soit 4 600 €.

Vu le coût associé à cette phase du projet, il convient de solliciter des subventions auprès de l'Europe (LEADER). Afin de garantir la viabilité financière du projet, le plan de financement suivant est proposé :

Nature de la dépense	Montant HT
Mobilier et équipements Maison des Randonneurs	23 000 €

Financement	Montant	Taux
Subvention LEADER (fonds européens)	18 400 €	80 %
Autofinancement communal	4 600 €	20 %
Total	23 000 €	100 %

Madame le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour engager la demande de subvention.

- *Monsieur Patrick ANDRÉ souhaite savoir si le mobilier a déjà été sélectionné et si un devis a été établi.*
- *Madame le Maire précise qu'une première sélection de mobilier a bien été réalisée, afin d'obtenir une estimation budgétaire, mais que cette sélection reste modifiable à ce stade.*
- *Monsieur ANDRÉ s'interroge alors sur la possibilité de changer d'avis par la suite et demande si un justificatif sera nécessaire.*
- *Madame le Maire répond que le versement de la subvention interviendra sur présentation de la facture définitive, mais que pour constituer le dossier de demande, il a été nécessaire de lister les besoins de manière prévisionnelle.*
- *Monsieur Jean-Pierre CHARDON rappelle que la subvention couvre 80 % du montant présenté dans le dossier, et qu'en cas de dépassement, le surcoût restera à la charge de la commune, aucun complément ne pouvant être accordé au-delà du montant initialement validé.*
- *Monsieur Pascal NAVEAU demande si l'obtention de la subvention est assurée.*
- *Madame le Maire indique que le projet bénéficie d'un avis favorable et d'un soutien appuyé.*
- *Monsieur Pascal NAVEAU demande ensuite quels types d'équipements sont envisagés.*
- *Madame le Maire répond qu'il s'agit de tables, chaises, lits, et de tout le mobilier nécessaire à l'accueil de randonneurs dans ce gîte d'étape.*
- *Monsieur Pascal NAVEAU souhaite enfin savoir auprès de quelles entreprises les devis ont été demandés.*
- *Madame le Maire précise que deux ou trois sociétés ont été consultées à titre informatif. Elle souligne que ces consultations ont permis d'établir une base estimative pour la demande de subvention, mais que la commune restera libre du choix du fournisseur lors de l'achat effectif.*
- *Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre intervention n'étant*

formulée, elle propose de passer au vote.

Après débat le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés :

- **Approuve** le projet d'aménagement présenté pour le projet de la maison du randonneur pour un montant de 23.000 € HT.
- **Approuve** la demande de subvention auprès de l'Europe (LEADER) à hauteur de 80 % sur la dépense de 23.000 € HT, soit une subvention de 18.400 €.
- **Autorise** madame le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette demande de subvention LEADER.

3. Vote des subventions aux associations 2024

Vu la délibération D20250404-01 du 04 avril 2025 portant sur le budget primitif 2025 ;

Vu la ligne budgétaire de 18 000 € attribuée aux associations dans le budget primitif 2025 ;

Considérant la réunion de la commission Vie Associative ;

Considérant les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations ;

La répartition suivante est proposée :

ADMR	200.00 €	Miniatures Fertoises	100.00 €
Amis de La Ferté	2 500.00 €	Office de Tourisme	1 000.00 €
CEDREL	200.00 €	Pétanque Fertoise	200.00 €
CEP Fertois	1 000.00 €	Secours Catholique Senonches	200.00 €
Coopérative scolaire	1 000.00 €	Secours Populaire Senonches	200.00 €
Collège Maurice Vlamincq	30.00 €	Sécurité routière	300.00 €
Collège La loge des Bois	250.00 €	Séniors Club	150.00 €
Fédération SADS	200.00 €	Société des courses	3 900.00 €
Jardins des créations	100.00 €	Tennis club	1 000.00 €
La Ferté en Couleurs	200.00 €	ULAC	100.00 €
Les restos du cœur	200.00 €	Pompiers	500.00 €

- *Madame le Maire donne la parole à Monsieur Patrick BIZOT, en charge de la commission des associations, qui s'est réunie le mardi 27 mai.*
- *Monsieur Patrick BIZOT indique que la commission a examiné l'ensemble des demandes de subvention en tenant compte des montants versés en 2024 ainsi que des besoins ponctuels exprimés par les associations.*
- *Monsieur Pascal NAVEAU demande si toutes les associations déposent une demande de subvention.*

Madame le Maire précise que ce n'est pas systématique : certaines associations ne sollicitent pas d'aide.

Par rapport à l'année précédente :

- L'AFIAP ne bénéficie d'aucune subvention cette année, le festival ne se tenant pas sur le territoire communal.
- Pour les Miniatures Fertoises, le montant a été réduit : l'association avait perçu une aide de lancement en 2024, qui ne se justifie plus cette année.
- Concernant la Pétanque Fertoise, la subvention a également été diminuée, car une aide exceptionnelle leur avait été accordée l'an dernier pour l'achat d'un chalet.
- Monsieur Samuel MORIN s'interroge sur la répartition des aides versées aux collèges de Senonches et de Brezolles.
- Madame le Maire répond qu'une participation de 30 € par élève est attribuée pour les voyages scolaires.
- Monsieur Patrick ANDRÉ souhaite des précisions sur le montant accordé à la Société des Courses Hippiques, compte tenu des recettes générées lors de leurs événements.
- Madame le Maire rappelle qu'une convention lie la commune à cette société : la commune s'est engagée à prendre en charge les deux tiers des frais d'entretien des pistes, dont elle est partiellement propriétaire.
- Monsieur Jean-Pierre CHARDON ajoute qu'il s'agit d'un transfert de charge, puisque ces frais étaient auparavant directement assumés par la commune au titre de son budget de fonctionnement.
- Madame le Maire informe ensuite que certaines demandes de subvention n'ont pas été retenues :
 - Les Petites Mains Symphoniques ont sollicité une aide de 1 000 €, jugée disproportionnée au regard de l'impact local. En effet, elles donnent un concert gratuit d'environ deux heures chaque été, et la commune prend déjà en charge les repas des musiciens.
 - L'École de Musique a demandé 500 €, mais lors de la présentation de son bilan au conseil communautaire, il a été précisé que son budget était quasiment à l'équilibre.
 - Monsieur Pascal NAVEAU demande si des habitants de La Ferté-Vidame sont membres de cette école de musique.
 - Madame le Maire répond qu'environ deux Fertois y seraient inscrits, mais aucune confirmation officielle n'a été transmise.
 - Monsieur Jean-François BEGE rappelle que cette association est financée par la Communauté de Communes des Forêts du Perche.
- Monsieur Pascal NAVEAU souhaite savoir combien la SPDA (Société Protectrice des Animaux) a demandé et s'il serait envisageable de faire un geste.
- Madame Denise ERACLAS indique que la demande de cette association consistait simplement en une lettre, sans dossier complet.
- Madame le Maire précise que la demande pourra être réexaminée si un dossier plus complet est fourni, ce que la commune va solliciter.
- Enfin, Madame le Maire indique que deux associations – une radio et une structure en lien avec les aveugles – n'ont pas obtenu de subvention, leurs demandes étant jugées trop génériques et non directement liées aux habitants de La Ferté-Vidame.
- Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre intervention n'étant formulée, elle propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- **Prend acte** de la non-participation au vote de Jean François BEGE pour la subvention attribuée aux Amis de La Ferté-Vidame en raison de son appartenance au bureau de cette association.
- **Prend acte** de la non-participation au vote de Patrick BIZOT pour les subventions attribuées au CEP Fertois, aux Miniatures fertoises, à la Pétanque fertoise et à l'ULAC en raison de son appartenance aux bureaux respectifs de ces associations.
- **Prend acte** de la non-participation au vote de Samuel MORIN pour la subvention attribuée à la Pétanque fertoise en raison de son appartenance au bureau de cette association.
- **Approuve** la répartition proposée ci-dessus.
- **Autorise** Madame le Maire à procéder au versement des subventions aux associations listées selon les montants indiqués.

4. Demande de délégation de la CDC dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Bourg-Centre et de l'ORT de La Ferté-Vidame – Dispositif Petite Ville de Demain – Autorisation de signature.

Vu la délibération D20232701-01 autorisant madame le Maire à signer de la convention de l'ORT des Forêts du Perche volet 2 - La Ferté-Vidame.

Vu la délibération D20251703-04 autorisant madame le Maire à signer de la convention Bourg-Centre.

La commune de La Ferté-Vidame a été identifiée comme centralité à revitaliser, d'abord par le Département d'Eure-et-Loir dans le cadre du programme "Bourg-Centre", puis par l'État via le dispositif "Petites Villes de Demain".

Avec l'appui technique et financier du Département, la commune a élaboré un programme d'actions structurant, baptisé "Programme Bourg-Centre de La Ferté-Vidame", visant à renforcer l'attractivité, la qualité de vie, et les services à la population. Ce programme bénéficie de cofinancements importants du Département, de l'État et de la Région, permettant de réduire la part d'autofinancement restant à la charge de la commune.

Le programme "Petites Villes de Demain" est venu compléter et étendre ce premier périmètre d'actions, notamment avec une dimension habitat renforcée, intégrée dans le volet 2 de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) relatif à La Ferté-Vidame.

Cependant certaines actions prévues dans ces deux programmes de revitalisation peuvent relever pour partie de compétences intercommunales, notamment dans les domaines suivants :

- Urbanisme et aménagement,
- Développement touristique,
- Politique de santé.

- *Monsieur Pascal NAVEAU demande si cette délégation permettra à la commune d'être autonome sur les questions de santé.*
- *Madame le Maire confirme que ce sera le cas.*
- *Monsieur Jean-Pierre CHARDON précise que les projets concernés par cette délégation sont le résultat de trois années de travail en collaboration avec les services de l'État, et que la signature*

de la convention était imminente. Toutefois, la Communauté de Communes (CDC) des Forêts du Perche a conditionné sa signature à une demande formelle de délégation de maîtrise d'ouvrage de la part de la commune.

- *Madame le Maire ajoute que la CDC des Forêts du Perche souhaite ainsi se prémunir contre toute sollicitation financière pour la mise en œuvre des projets inscrits dans le programme Bourg Centre.*
- *Monsieur Pascal NAVEAU demande alors pourquoi la CDC des Forêts du Perche refuse de participer au financement.*
- *Madame le Maire indique qu'elle suppose que la CDC des Forêts du Perche ne souhaite pas financer des travaux définis et portés par une seule commune, sans en avoir été pleinement partie prenante dans leur élaboration.*
- *Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre intervention n'étant formulée, elle propose de passer au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

Afin de permettre la mise en œuvre effective et rapide des projets de la commune, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander à la Communauté de communes des Forêts du Perche une délégation de maîtrise d'ouvrage pour les actions listées et décrites dans les conventions Bourg Centre de La Ferté-Vidame et ORT Petites Villes de Demain volet 2 - La Ferté-Vidame et relevant partiellement ou totalement de compétences intercommunales. Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette délégation.

Par cette délégation de maîtrise d'ouvrage, la Communauté de communes des Forêts du Perche autorisera la commune de La Ferté-Vidame à assurer la gestion directe, technique et financière des programmes Bourg Centre de La Ferté-Vidame et ORT volet 2 La Ferté-Vidame. En contrepartie, la commune de La Ferté-Vidame s'engage à assurer l'autofinancement de ces actions (investissement et fonctionnement), à l'exception des parties relevant des domaines eau potable et assainissement, qui demeurent pleinement de la compétence communautaire.

5. Participation de la commune au dispositif départemental d'accompagnement des allocataires du RSA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

Vu le courrier en date du 11 mars 2025 de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir relatif à la participation des communes à l'accompagnement des allocataires du RSA,

Vu les dispositions relatives aux Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) permettant aux bénéficiaires du RSA d'effectuer des immersions en collectivité,

Considérant que la loi pour le plein emploi prévoit une nouvelle forme d'accompagnement actif des bénéficiaires du RSA incluant des heures d'activités hebdomadaires,

Considérant que la commune peut proposer des activités d'insertion dans ses services, sous la supervision d'un agent référent,

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une volonté de contribuer à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et de valoriser les métiers exercés en collectivité (agent technique, secrétariat, restauration scolaire, etc.),

- *Madame Denise ERACLAS demande s'il y a un nombre important d'allocataires du RSA sur la commune.*
Monsieur Pascal NAVEAU confirme que oui.
- *Monsieur Patrick ANDRÉ estime que ce dispositif pourrait constituer une solution utile pour répondre à des besoins ponctuels au sein des services municipaux.*
- *Monsieur Pascal NAVEAU précise que les interventions des bénéficiaires sont non rémunérées, car elles s'inscrivent dans un cadre de remobilisation et non d'emploi salarié.*
- *Madame le Maire confirme qu'il s'agit de missions d'insertion professionnelle, encadrées par les dispositifs prévus dans la loi.*
- *Monsieur Jean-Pierre CHARDON souligne qu'il conviendra de suivre attentivement les bénéficiaires sur le terrain, afin d'assurer un bon encadrement.*
- *Madame le Maire ajoute qu'un élu référent devra être désigné pour assurer ce suivi.*
- *Monsieur Pascal NAVEAU demande si les besoins de la commune sont déjà identifiés.*
- *Madame le Maire répond que oui, et précise que la commune reste maître du choix des missions proposées, en fonction de ses priorités.*
- *Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions. Aucune autre intervention n'étant formulée, elle propose de passer au vote.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte que la commune de La Ferté-Vidame participe à l'expérimentation de la loi pour le plein emploi en accueillant des bénéficiaires du RSA dans le cadre de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP).

Des missions pourront être proposées dans les différents services municipaux, telles que :

- Entretien des espaces verts,
- Travaux techniques polyvalents,
- Manutention, voirie, logistique

Participation à des activités ponctuelles sous la supervision d'un agent communal.

6. Informations diverses

- Madame le Maire informe que la signature officielle de la convention Bourg Centre est prévue pour le 4 juillet.
- Elle annonce également qu'un prochain Conseil municipal se tiendra dans les semaines à venir.

Événements à venir

- 21 juin : la municipalité organise la Fête de la Musique.
- Août : retour de l'exposition de peinture à l'Espace Socioculturel (ESC).
- 15 août : Fête du cheval percheron au Domaine départemental.

Travaux

- Les travaux de la rue de la Clouterie sont terminés. Cependant, un incident a été signalé : un camion du SIRTOM a crevé un pneu dans cette rue.
 - *Monsieur Jacky DEREMY suggère que cela pourrait être dû à l'angle vif de la bordure du trottoir, situé en bas de la rue.*
 - *Madame le Maire demande à Monsieur Patrick BIZOT, adjoint aux travaux, de contacter l'entreprise Guérin TP pour envisager un meulage de cet angle afin d'éviter de nouveaux incidents.*
- Les travaux de création du parking rue des Carrières devraient débuter entre mi et fin juin.
- Les nouvelles cavurnes ont été installées au cimetière.
- Les travaux d'aménagement de la maison des randonneurs commenceront début juillet pour une durée estimée de six mois, en tenant compte du rythme scolaire, le bâtiment étant situé dans l'enceinte de l'école.

Réunion publique

- Une réunion publique est prévue le mercredi 19 juin à 19h à l'ESC, animée par les conseillers départementaux Madame Christelle MINARD et Monsieur Xavier NICOLAS.

Finances

- Monsieur Jean-Pierre CHARDON, adjoint aux finances, informe le Conseil qu'une consultation pour un emprunt de 200 000 à 250 000 € a été lancée. Les propositions recueillies seront soumises au vote lors du prochain Conseil municipal.

Santé

- Monsieur Pascal NAVEAU informe que Madame Sylvie MINERAY, auparavant infirmière libérale, est désormais salariée de l'association AZALÉE, spécialisée dans l'accompagnement des patients atteints de pathologies chroniques (diabète, cardiopathie, Alzheimer, obésité, etc.). Elle assure des permanences les lundis et mardis, dans un local de la mairie (ancien local de la CDC), mis à disposition gratuitement. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de suivi personnalisé en lien avec les élus, et les premiers retours sont très positifs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h59

Le maire,
Catherine STROH



Le secrétaire de séance,
Denise ERACLAS